

La France de nouveau condamnée à cause de ses nitrates ?

21/01/2014 05:23

Le 16 janvier dernier, l'avocat général de la cour de justice de l'Union européenne a demandé une nouvelle condamnation de la France pour mauvaise transposition de la directive « nitrates ». La Commission européenne avait assigné la France en février 2012, estimant qu'elle n'avait pas garanti la mise en œuvre correcte et complète de toutes les exigences de la directive dans les zones vulnérables polluées par les nitrates ou susceptibles de l'être.

Ce nouveau contentieux porte sur la qualité des mesures prises par la France jusqu'en 2011.

Le magistrat a notamment retenu que la France n'interdit pas l'épandage de certains fertilisants ou ne prévoit que des restrictions trop faibles, n'est pas assez exigeante avec les capacités de stockage des effluents d'élevage, n'a pas fixé la garantie du respect de la limitation à 170 kg d'azote par hectare et par an.

Décision de la cour au printemps.

Source actu-environnement.com